



indemnités journalières et covid

Par **legone**, le **08/11/2020** à **15:00**

Bonjour,

En quelques mots, synthèse du cas.

- novembre 2017, arrêt de travail, problème genou
- soins, rééducation, opération en 2018, puis nouveaux soins et rééducation
- 2019 décision de réopération, la première n'ayant pas "tenu".
- attente disponibilité chirurgien
- arrivée première vague de la covid début 2020
- pas d'opération en été 2020
- projet chirurgie en automne 2020
- nouvelle attente cause covid et tri parmi les patients
- novembre 2020, on arrive en fin de droits d'indemnités journalières

A ce moment là :

- on attend encore la possibilité de chirurgie, les patients étant de plus en plus triés
- le régime général coupe les vîvres
- plus de ressources
- loyer impayé, poursuites vont être engagées.....la rue .

N'y a-t-il donc aucun moyen de faire comprendre au régime général que de report en report, le patient n'y est pour rien si la covid fait des ravages et impose le tri parmi eux ?

C'est comme ça que l'on finit en incapacité de travailler avec une pension dérisoire, dont l'origine n'est pas le travailleur en arrêt, mais des plannings d'hopitaux surchargés et une

pandémie dont on se serait bien passé.

Etant en "arrêt de travail", la mise au chômage n'est-elle pas la solution en attendant qu'un espace de temps se fasse jour dans le milieu hospitalier et autorise ainsi le patient à continuer de payer son loyer et se nourrir ?

Situation dépressive en vue évidemment , et peut être une autre fin.

Je vous avoue être complètement désemparé.

Quelqu'un peut-il m'orienter ?

Un immense merci à l'avance.

Bien cordialement

jeanot

-

Par **P.M.**, le **08/11/2020** à **15:54**

Bonjour,

Il y a possibilité de contester la décision du médecin conseil de la CPAM et je vous propose [ce dossier...](#)

L'indemnisation par Pôle Emploi implique qu'il y ait eu involontairement une perte d'emploi ou par rupture conventionnelle mais aussi d'être en capacité de travailler...

Par **legone**, le **09/11/2020** à **14:51**

Bonjour et merci

je vais me rapprocher des instances indiquées.

Cordialement

Par **Didoufr**, le **11/02/2021** à **11:33**

Dans le cadre des covid longs la CPAM n'est pas vraiment claire. Il est de plus en plus fréquent que les gens rencontre ce type de problème. Cet article est un bon résumé sur les arrêts de travail pour cause de covid: <https://mutuellesante.fr/remboursement/covid>. Les recours auprès des mutuelles sont souvent oubliés sur les fonds de solidarité. Pourtant ils

existent bien.